DLP 28-04-89137898

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0762 042 X

®



Avertissements agricoles

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

29 22 56 35

Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N° 173 - 25 avril 1989

- POMME DE TERRE : Attention au Mildiou sur primeur - PEPINIERE DE CHOUX : Luttez préventivement contre la mouche du chou

POMME DE TERRE DE PRIMEUR

A/ - Mildiou

1 - *Situation*

Des attaques parfois importantes sont fréquemment constatées dans le Finistère lors du débâchage des parcelles sous plastique

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de la maladie.

2 - *Préconisations*

a/ Parcelles sous plastique

Ne retardez pas le débâchage et appliquez aussitôt un fongicide;

En présence de mildiou, utilisez exclusivement des produits de contact afin d'éviter l'apparition de souches résistantes.

b/ Autres parcelles

• Parcelles encore non traitées :

- Finistère et Côtes-du-Nord : Traitez l'ensemble des cultures
- Ille-et-Vilaine / Traitez à partir du stade 20 cm

• Parcelles déjà traitées

Intervenez à nouveau lorsque le précédent fongicide est en fin d'action.

P8

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc. 185 F

C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

B/— Doryphore

Des sorties d'adultes sont observées en élevage à St-Malo depuis le mois de février.

En zone à risque, surveillez vos cultures et intervenez sans attendre en présence d'insectes.

PEPINIERES DE CHOUX

Lutte contre la Mouche du chou

(Note commune I.N.R.A. - S.P.V. - CATE 22 / MARS 1988)

Réussir sa pépinière de chou-fleur, c'est obtenir des plants sains, homogènes et robustes. Parmi les nombreux facteurs capables d'altérer ces objectifs figure la Mouche du chou.

I — Une biologie complexe

Les adultes de la Mouche du chou apparaissent fin mars - début avril. Ils sont issus de pupes qui ont hiverné dans le sol.

La ponte débute 5 jours environ après la sortie des femelles. Celles-ci peuvent pondre 150 oeufs en 15 jours. Les oeufs sont déposés en petits paquets superficiellement dans le sol à proximité immédiate de la plante.

Les oeufs donnent naissance, au bout de 4 à 6 jours, à des larves qui pénètrent dans le collet des jeunes plantes.

Elles y creusent des galeries sinueuses qui permettent le développement de bactéries et de champignons, ce qui se traduit par une destruction plus ou moins importante du système racinaire. Le végétal ainsi affaibli manifeste les symptômes d'un déficit hydrique. En cas de ponte importante, la plante peut être entièrement détruite.

Au bout de 3 à 4 semaines, suivant les conditions de température, le développement de la larve est achevé. Elle quitte alors la plante, gagne le sol et s'y transforme en pupe. Cette dernière donnera un nouvel adulte 15 à 20 jours plus tard.

Trois à quatre générations de mouches pourront se succéder de façon ininterrompue d'avril à octobre.

L'importance des attaques (et donc des dégâts si la pépinière n'est pas protégée) est fonction du nombre de femelles présentes, et du stade du plant (attractivité maximale à l'apparition de la 3ème feuille vraie, et plus grande sensibilité des jeunes plants).

II — Les moyens de lutte

La lutte contre la Mouche du chou est difficile pour plusieurs raisons :

- on ne peut pas lutter directement contre les mouches adultes qui se déplacent dans et hors de la parcelle;

- lorsque la larve a pénétré dans la plante, il est difficile de la détruire.

La protection des pépinières ne peut donc être réalisée que par un **traitement du sol** destiné à tuer les jeunes larves avant leur pénétration à l'intérieur du système racinaire du plant.

A/ - La lutte est essentiellement préventive

1 - Produits utilisables

Parmi les insecticides autorisés pour la lutte contre la Mouche du chou figurent 2 grandes familles chimiques : les **carbamates** et les **organo-phosphorés**

• Les carbamates

Curater, Delex, Oncol 5 G : 60 g pour 100 mètres linéaires, en localisation dans la raie de semis.

• Les organo-phosphorés

◦ Traitement en pulvérisation sur toute la surface avec incorporation superficielle avant le semis de :

- Birlane CE 40, Néxagan 40 .... 15 l/ha
- Rhodocide .... 12 l/ha

◦ Traitement en localisation sur la ligne de semis avec :

- Birlane G 10 S .... 25 g pour 100 mètres linéaires

2 - Efficacité des produits

Elle dépend :

- de leur positionnement par rapport à la plante à protéger
- des conditions climatiques (sol trop sec ou lessivage par la pluie défavorables)
- de la durée de vie des insecticides (rémanence)

Des observations récentes ont montré une **baisse d'efficacité** des traitements liés à l'utilisation répetée sur la même parcelle de produits appartenant à la famille des **carbamates**.

Cette baisse d'efficacité est liée à la dégradation de la matière active par certaines bactéries du sol, capables d'utiliser la molécule comme nourriture ou comme substance de croissance.

L'utilisation répetée de carbamates peut donc engendrer une prolifération de bactéries favorisant la disparition accélérée de l'insecticide, ce qui correspond à une perte de rémanence.

3 - Préconisations

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il est nécessaire, si la pépinière est faite tous les ans au même endroit , d'alterner les traitements d'une année sur l'autre avec des matières actives appartenant à des familles différentes.

P9

Pour assurer une bonne protection contre la mouche, il convient d'appliquer les règles suivantes :

• **Respect de la dose de matière active** par un réglage précis du microgranulateur ou du pulvérisateur;

• **Respect du positionnement du produit :**

◦ traitement en plein : doit être suivi d'une incorporation superficielle

◦ traitement en localisation : les granulés ne doivent pas être au contact direct de la plante (utilisation d'un diffuseur, type pelle SEPEBA)

• **Respect des alternances**, soit dans les familles de produits employés, soit par une rotation des parcelles utilisées en pépinières.

B/ - Traitements de rattrapage

Il est possible d'intervenir à la suite d'une forte attaque, en arrosant abondamment le sol autour du plant (arrosage sur la ligne de semis), à raison de 1 litre/m2 de solution de l'une des spécialités suivantes :

• Birlane CE 40, Nexagan 40 .... 1,5 l/1 000 l d'eau
• Rhodocide .... 1,2 l/1 000 l d'eau

S'il y a eu attaque tardive en pépinière, il faut effectuer un trempage du plant à la plantation pour détruire les larves présentes dans le système racinaire.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES TELEMATIQUES

Les Avertissements Agricoles **"Céréales, colza, pois protéagineux et pommes de terre"** sont diffusés sur MINITEL Réactualisation hebdomadaire.

Pour les consulter, composez l'un des numéros suivants :

36-17 code AVERT
36-15 code DDAF35
36-15 code FA3, FAST : PVBRCULT

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 172 du 7 avril 1989